

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

28 Nov. 91

Dossier concernant l'Exposition à  
Anvers, des œuvres d'Hubert  
De Braeckheleer.

N<sup>o</sup> 3391

3391  
Exposition à Anvers des œuvres d'Hubert De Braeckheleer.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
--------------------	----------------------	----------

--	--	--

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 28 Décembre 1891.

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 2811.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 3391

3391  
Messieurs,

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles ayant organisé une exposition des œuvres de Henri De Brackeleer, m'a demandé de mettre à sa disposition les tableaux de cet artiste qui appartiennent au Musée de l'État. J'ai cru devoir faire un accueil favorable à cette demande.

La Société reste responsable de toute détérioration faite aux dits tableaux jusqu'à leur retour au Musée.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. De Brouckere

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'État.

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 26 *Mai*. 1891.

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 2084

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro  
de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Adminis-  
tration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

3391

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 3391

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître  
que j'ai autorisé la Commission de  
l'Exposition de Henri de Braeckeleer, qui  
va s'enruler à Osnabrück, à disposer des deux  
tableaux de cet artiste qui figurent au  
Musée de Bruxelles.

Cette autorisation est accordée à  
M. Van Cutsem, qui aura à faire assurer  
les deux tableaux contre tous risques, jusqu'à  
leur rentrée au Musée.

Agrées, Messieurs, l'assurance de  
ma considération très distinguée.

Le Ministre,

J. Buelens

A la Commission directrice des Musées de  
peinture et de sculpture de l'Etat  
(Monsieur Pierson, Secrétaire  
au Musée)

Les soussignés Membres de la Commission pour l'exposition  
de Henri de Bruckeleer. Le commissaire avoué Reun de  
Monsieur le Secrétaire les Tableaux de Henri de Bruckeleer  
l'Atlas et les filices accordés par Monsieur le  
Ministre de l'Intérieur. amis —

l'Atlas pour 4.000 francs.  
les filices pour 12.000 francs.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 3991

Bruxelles le 17 Décembre 1891.

Alphonse van Ryssel

H. Van Cutsem

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR  
ET DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 28 Novembre 1891.

ADMINISTRATION  
des  
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 20871

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

MUSÉES ROYAUX  
DE PEINTURE & DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE  
N<sup>o</sup> 3391

Monsieur,

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à disposer des deux tableaux de Henri de Braetkeles, qui font partie des collections de l'Etat, pour les faire figurer à l'exposition de cet artiste, qu'on organise à Anvers.

Cette autorisation vous est accordée à la condition que vous ferez assurer lesdits tableaux contre toute espèce de risques, jusqu'à leur rentrée au Musée.

Agitez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre

J. Baillart

Prix d'assurance

L'Atlas fr. 4500-

Le Filon fr. 12,000-

Monsieur H. Van Clefsum  
16, Avenue des Arts.

Bruxelles.